



Et moi... PE en maternelle



Cycles



Refondation



Organisation



Programmes



Temps



#SyndicatUtile



Ce qui change...

2 JOURNÉES DE PRÉ-RENTRÉE : PAS UN LUXE MAIS UN BESOIN

À la rentrée 2015, la deuxième journée de prérentrée a été supprimée pour être réaffectée en «deux demi-journées [...] qui pourront être dérogées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.»

Pourtant, pour bien préparer la rentrée, organiser le travail en équipe et accueillir les élèves dans de bonnes conditions, deux journées ne sont pas un luxe. Le SE-Unsa lancera une action auprès du ministère pour redonner aux équipes la libre utilisation de la deuxième journée de pré-rentrée.

LA MATERNELLE, UN CYCLE À PART ENTIÈRE

L'école maternelle forme maintenant un cycle unique. Elle est réinstallée comme une école à part entière, où l'on prend le temps d'apprendre à devenir élève, où l'on n'expose pas les jeunes enfants à des apprentissages prématurés et où l'évaluation est soucieuse de valoriser les progrès. Tout cela sans perdre de vue la nécessaire liaison avec l'élémentaire pour faciliter la transition.

NOUVEAUX PROGRAMMES : QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Après un accueil très favorable, les nouveaux programmes de maternelle sont mis en œuvre dès cette rentrée. Des premiers documents d'accompagnement ont été mis en ligne sur Eduscol à la veille de la rentrée. Cette publication tardive ne facilitera pas la mise en œuvre de la Refondation pédagogique en maternelle et, même si le ministère annonce que des formations dédiées seront proposées dans les plans de formation, en animation pédagogique et via des parcours M@gistère, leur quantité et leur qualité dépendra largement des ressources locales. Tout comme les enfants ont le temps d'apprendre, la mise en œuvre de ces nouveaux programmes prendra du temps, le temps de vraiment faire évoluer notre école maternelle vers à la fois plus de bienveillance et d'efficacité. Rendez-vous sur notre blog **Ecole de demain** rubrique maternelle pour des infos, des partages d'expériences, des liens utiles.

Un nouveau « Devenir élève »

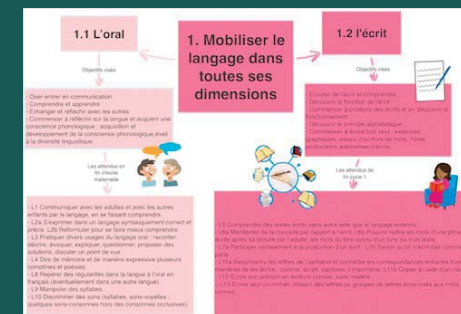
Le « devenir élève » n'est plus un domaine à part, avec ses dérives signalées depuis 2008. Il est inclus dans le contexte général d'une École où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Il ne s'agit en aucun cas de «formater» l'enfant pour en faire un élève mais de favoriser un bon accrochage scolaire au moment où l'enfant découvre les contraintes du groupe et un nouveau lieu captivant.

Pour Élisabeth Bautier «*Devenir élève' c'est penser que le monde est un objet d'interrogations et les savoirs en sont le résultat.* » Quant à Viviane Bouysse, elle précise que «*dans 'devenir élève', 'devenir' est aussi important qu' 'élève'.*»

Nouvelle école, nouvelle reconnaissance ?

L'ISAE, cette nouvelle indemnité dont bénéficient désormais les enseignants du 1^{er} degré, a été créée grâce à la carte pétition du SE-Unsa qui a réuni 35 000 signatures. Son montant n'est actuellement que de 400 euros annuel. Pour le SE-Unsa, celui-ci doit atteindre les 1200 euros de l'Isae (Indemnité d'orientation et de suivi des élèves) du 2nd degré.

Signez la pétition : <http://www.seunsa.org/spip.php?article8157>





Notre action

Des besoins nouveaux en concertation

La gestion de l'emploi du temps et l'articulation des différents temps de l'enfant se sont complexifiés avec la mise en place des nouveaux rythmes ; les enseignants ont besoin de plus en plus de temps pour se concerter.

La succession des heures d'enseignement, des APC, des activités périscolaires engendre des problématiques d'occupation des locaux, de sécurité et de gestion des différents personnels qui interviennent auprès des enfants. Cela nécessite des temps de rencontres et d'échanges de façon à organiser au mieux la semaine de l'enfant.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DES ENSEIGNANTS

Alors que l'organisation de la semaine de classe est modifiée par les « nouveaux rythmes », le SE-Unsa revendique un abaissement du temps de service avec :

- **23 h** d'enseignement ;
- une réorganisation des **108 h** sous la forme de :
 - **36 h** d'activités en petits groupes dans le cadre du projet d'école définies et organisées par les équipes pédagogiques dans chaque école,
 - **9 h** d'animations pédagogiques,
 - **6 h** de conseil d'école,
 - **57 h** forfaitaires pour les autres tâches

(concertations, contacts avec les familles...).

